

Mercredi 14 novembre 2018

Bernard Stalter,

Président du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de la Confédération nationale de l'artisanat et des métiers de services:

« Oui à la transition écologique mais pas au détriment des artisans »

Le Premier ministre a confirmé ce matin sur RTL que le gouvernement ne compte pas revenir sur la hausse des prix des carburants. Il a présenté des annonces destinées aux ménages les plus modestes. Bernard Stalter, président du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, également président de la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) regrette l'absence de mesures en faveur des artisans et présente ses propositions.

« J'ai entendu ce matin un discours axé sur les ménages et surtout les plus modestes. Je déplore que les artisans soient les grands oubliés des mesures présentées ce matin. Le gouvernement parle de « taxer le pétrole plutôt que sur le travail ». Mais la hausse du prix des carburants est une taxe sur le travail des artisans qui utilisent un véhicule pour leur travail, déplacements pour la clientèle et les chantiers, livraisons... ou qui ont un véhicule comme outil de travail, taxis, ambulanciers... Alors que gouvernement promeut l'esprit d'entreprise, on fait peser des taxes supplémentaires sur le travail des artisans.

Nous ne sommes pas dans une logique de blocage mais de propositions pour concilier trois enjeux :

- réussir la transition écologique
- sans nuire à la compétitivité des entreprises artisanales,
- en contribuant à l'équilibre des territoires. En effet, l'artisanat est facteur de cohésion sociale là

où la mobilité est compliquée : zone rurale, villages de montagne...

La hausse du prix du carburant n'est pas le seul levier dans la réussite de la transition écologique. Il faut croiser les mesures pour mettre en place un cercle vertueux.

Je demande au Gouvernement de prendre en compte les propositions suivantes afin de permettre aux artisans d'apporter leur part dans la réussite de la transition écologique :

- **Extension de l'éligibilité du « chèque énergie » aux entreprises artisanales employant maximum 3 salariés.** Ce chèque pourrait être porté à 1 000 euros pour les entreprises artisanales et permettrait de payer des factures liées à des consommations d'énergie
- **Extension de la prime à la conversion pour les entreprises artisanales avec participation des constructeurs.** Il y a un manque d'offre de véhicules hybrides ou rechargeables dans la catégorie utilitaires.
- **Extension de l'éligibilité à la prime à la conversion aux véhicules hybrides, et hybrides rechargeables ; et le doublement de cette prime** (pour tous les véhicules éligibles, car elle est plus faible pour d'autres catégories) avec la participation des constructeurs
- **Extension de la prime à la conversion aux artisans** réalisant un très grand nombre de kilomètres par an **même si leur véhicule n'est pas aussi vieux que l'exige le dispositif.** Pour mémoire sont pour le moment concernés les véhicules diesel immatriculés avant 2001.
- **Mise en place d'un crédit d'impôt** correspondant à 30 % du prix du véhicule « zéro émission » acheté. Ce crédit d'impôt serait utilisable pendant 5 ans.

Les entreprises artisanales sont largement impliquées dans la transition écologique : circuit courts, réparation de matériel pour consommer autrement.... Je suis aujourd'hui à Blois pour célébrer les 20 ans de la création du label Imprim'vert : l'exemple de l'implication des entreprises artisanales du secteur de l'imprimerie dans la transition énergétique ».